

Commune : SABRES
N° enregistrement : E-246-00007-000
Chrono visite : 2025-000955

Opération : VV DOMAINE PEYRICAT 1/20 - HEBERGEMENT

Lieutenant 1° classe VIGNEAU Laurent



PREFECTURE DES LANDES

Commission d'arrondissement de Mont de Marsan pour la sécurité
contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

PROCES VERBAL DE VISITE DU 23/04/2025

Affaire suivie par : Lieutenant 1° classe VIGNEAU Laurent
N° d'enregistrement de l'établissement : E-246-00007-000

Nature de la visite : visite périodique

Etablissement : DOMAINE LANDES VERTES ex VV DOMAINE PEYRICAT 1/20 - HEBERGEMENT

Commune de : SABRES

Adresse : DOMAINE DE PEYRICAT

Type : RH

Catégorie : 4

Effectif : 60

Date du permis de construire initial de l'établissement :

Date de la dernière visite : 25/04/2022

Avis : Favorable

Commune : SABRES

Opération : VV DOMAINE PEYRICAT 1/20 - HEBERGEMENT

N° enregistrement : E-246-00007-000

Chrono visite : 2025-000955

Lieutenant 1° classe VIGNEAU Laurent

DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT

- 10 bâtiments B01 à B06 et A1 à A8 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 40 couchages.
- 1 bâtiment B07 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 4 couchages.
- 5 bâtiments B08 à B11, A9 et P1 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 20 couchages.
- 3 bâtiments B12-B13 et D01 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 16 couchages.
- 1 bâtiments D02 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 8 couchages.
- 4 bâtiments C01-D03-B19 et lingerie à simple rez-de-chaussée comprenant au total 18 couchages.
- 2 bâtiments B14-B15 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 8 couchages.
- 3 bâtiments B17-B18-B21 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 12 couchages.
- 2 bâtiments B22-B23 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 8 couchages.
- 2 bâtiments B16-B20 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 8 couchages.
- 1 bâtiment D04 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 8 couchages.
- 1 bâtiment D07 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 8 couchages.
- 4 bâtiments D05-D06-B24-B25 à simple rez-de-chaussée comprenant au total 24 couchages.

Moyens de secours

- RIA : 3 ☒
- Alarme de type : 1
- SSI de catégorie : A
- Alerte : Téléphone urbain ☒
 - Numéro de la ligne appel 18 : 05.58.82.90.17
 - Numéro portable de l'exploitant de d'établissement : 06.51.21.86.90 (M. BERNAR Cédric)
- Service Sécurité ☒ Nombre d'agent : 1 agent en permanence
3 agents dorment sur place en saison haute (chalet sans report d'alarme)
- Défense extérieure :
La défense extérieure contre l'incendie du Village Vacances est assurée par deux poteaux incendie présentant les caractéristiques suivantes :
 - Numéro : 246004 Numéro : 246005
 - Distance : 8 m Distance : dans VV
 - Débit : 115 m3/h Débit : 60 m3/h

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Décret n° 73-1007 du 31 Octobre 1973 modifié relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, codifié sous les numéros R. 123-1 à R. 123-55 - R 152.4 et R 152.5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Décret n° 95-260 du 08 mars 1995 – article 42 – article GN11 du règlement de sécurité.

L'arrêté du 25 Juin 1980 modifié, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

L'arrêté du 22 juin 1990 modifié (arrêté du 24 juillet 2006), portant approbation des dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5ème catégorie.

DOCUMENTS PRESENTES

- ⇒ Registre de sécurité (R123*51) : oui ☒ non ☐
- ⇒ Défibrillateur Automatisé Externe (décret n°2018-1186) : oui ☒ non ☐

Rappel : les exploitants sont tenus de répondre à l'obligation légale de déclaration des données relatives aux défibrillateurs sur la base de données nationale des défibrillateurs automatisés externes (DAE), accessible à l'adresse suivante : <https://www.defibrillateurs.info/> (Cartographie Française des défibrillateurs)

- ⇒ Rapport de vérification périodique **des installations électriques** (PE4/EL19) et **des installations d'éclairage de sécurité** (PE4/EC15).

Etablissement Recevant du Public (établissement de 5^{ème} catégorie)

Société : VERITAS

Date : 24/03/2025

N° de rapport : 25547359/2.2.1.P

Nombre d'observations : **7 Observations levées par ST interne**

Commune : SABRES
N° enregistrement : E-246-00007-000
Chrono visite : 2025-000955

Opération : VV DOMAINE PEYRICAT 1/20 - HEBERGEMENT

Lieutenant 1^o classe VIGNEAU Laurent

Etablissement Recevant du Public (établissement de 4^{ème} catégorie)

Société : VERITAS
Date : 24/03/2025
N° de rapport : 25547359/2.2.1.P
Nombre d'observations : **41 Observations dont 26 levées par ST interne**

Eclairage de sécurité

Société : CHRONOFEU
Date : 02/2025
N° de rapport : Registre de sécurité + attestation
Nombre d'observations : **27 BAES + télécommandes changées par ST interne**

⇒ Rapport triennal de vérification **du système de sécurité incendie** (PE4/MS73).

Société : VERITAS
Date : 13/05/2022
N° de rapport : Registre de sécurité
Nombre d'observations : **Absence de rapport**

⇒ Contrat de maintenance **du système de sécurité incendie** (PE4/MS73).

Société : CHUBB
Date : 28/01/2025
N° de contrat : 276486-CK-23428

⇒ Dossier d'identité **du système de sécurité incendie** (PE4/MS73).

Société : CHUBB
Date : 18/03/2010

⇒ Rapport de vérification périodique **du système d'alarme** (PE4/MS73).

Société : CHUBB
Date : 17/04/2025
Nombre d'observations : **Absence de rapport (changement du SSI suite à orage)**

⇒ Rapport de vérification périodique **des installations de gaz de la zone camping** (PE4/CH58).

Société : DUVERGER/NAVARRO
Date : 26/02/2025
N° de rapport : Registre de sécurité
Nombre d'observations : **Bon fonctionnement**

⇒ Rapport de vérification périodique **des appareils de cuisson** (PE4/GC22) et **armoire négative**

Société : BETON
Date : 14/03/2025
N° de rapport : registre de sécurité + attestation N°26938
Nombre d'observations : **Bon fonctionnement**

⇒ Rapport de vérification périodique **des dispositifs d'extraction** (PE4/GC22).

Société : IGIENAIR
Date : 05/03/2025
N° de rapport : A069400/IP + registre de sécurité
Nombre d'observations : **Bon fonctionnement**

⇒ Rapport de vérification périodique **des extincteurs** (PE4/MS73).

Société : CHRONOFEU
Date : 02/2025
N° de rapport : 478219
Nombre d'observations : **Bon fonctionnement** (9 extincteurs changés)

⇒ Rapport de vérification périodique **des robinets d'incendie armés** (PE4/MS73).

Société : CHRONOFEU
Date : 02/2025
N° de rapport : Registre de sécurité + attestation 478222
Nombre d'observations : **Bon fonctionnement**

⇒ Formation Personnel (PE27/MS48).

Date : Programmé en juin
Nombre d'observations : **Formation EPI** avec CHRONOFEU (6 personnes prévus)

⇒ Exercice d'évacuation (Type R, J, U).

Date : Programmé en mai
Nombre d'observations : **Aucun exercice réalisé**

Commune : SABRES
N° enregistrement : E-246-00007-000
Chrono visite : 2025-000955

Opération : VV DOMAINE PEYRICAT 1/20 - HEBERGEMENT

Lieutenant 1^o classe VIGNEAU Laurent

⇒ Autres : Aire de jeux
Société : VERITAS
Date : 14/03/2025
Nombre d'observations : 2 observations levées par ST interne

ESSAIS REALISES

1^{er} essai : Coupure électrique unité pédagogique

⇒ Eclairage de sécurité : Bon fonctionnement

2^{ème} essai : Appui DM accueil

⇒ Alarme – SSI : Bon fonctionnement Temporisation : Aucune

3^{ème} essai : Appui DM bar

⇒ Alarme – SSI : Bon fonctionnement Temporisation : Aucune

4^{ème} essai : Détection à la perche dans la chambre B14

⇒ Alarme – SSI : Bon fonctionnement Temporisation : Aucune

⇒ Détection : Bon fonctionnement

Observation : Problème d'adressage à l'afficheur du SSI (voir prescription).

5^{ème} essai : Détection à la perche dans la chambre D02

⇒ Alarme – SSI : Bon fonctionnement Temporisation : Aucune

⇒ Détection : Bon fonctionnement

Observation : Problème d'adressage à l'afficheur du SSI (voir prescription).

6^{ème} essai : Appui DM dans la chambre D04

⇒ Alarme – SSI : Bon fonctionnement Temporisation : Aucune

Observation : Problème d'adressage à l'afficheur du SSI (voir prescription).

⇒ Téléphone urbain : Bon fonctionnement

Observation : Problème d'adressage (voir prescription).

PRESCRIPTIONS

« Il est rappelé que les observations prescrites par les membres de la commission de sécurité ne constituent ni une liste exhaustive de non-conformités ni un audit sécurité.

Il appartient donc au maître d'ouvrage ou à l'exploitant de l'établissement de vérifier et maintenir son établissement en conformité avec la réglementation.

Cette obligation lui est rappelée par l'article R123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation. »

Références	PRESCRIPTIONS
R143-37	P1 - Lever les observations restantes du rapport de vérifications des installations électriques. Fournir une attestation à la mairie.
R143-37	P2 - Transmettre à la mairie, le rapport périodique de vérification de l'alarme.
MS73§2	P3 - Transmettre à la mairie après passage de l'organisme agréé, le rapport de vérification triennal de l'alarme.
MS51	P4 - Transmettre à la mairie, l'attestation de formation des personnels aux moyens de secours
R33	P5 - Réaliser régulièrement des exercices pratiques d'évacuation afin de sensibiliser le public ainsi que les personnels sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité.
MS 64	P6 - Mettre à jour l'adressage du SSI suite à la modification de numérotation des bâtiments afin de faciliter l'intervention des secours. Mettre à jour le plan d'intervention.
GC4§3	P7 - Identifier et rendre facilement accessible, le dispositif d'arrêt d'urgence de la cuisine (appareils).
CO35	P8 - Libérer les issues de secours afin de les rendre facilement accessible et permettre une évacuation rapide et sûre.
GZ7	P9 - Stocker les bouteilles de gaz (situées dans la petite réserve – buanderie) à l'extérieur du bâtiment hors des zones accessibles au public.

OBSERVATIONS/ANALYSE DES RISQUES

Lors de la visite, l'exploitant nous informe du démontage des diffuseurs sonores des **bâtiments B11/B12 et A03**.

Dans l'attente de la réparation, **il est interdit d'exploiter les 3 bâtiments**.

Pendant la présence du public, l'exploitant ou son représentant doit se trouver dans l'établissement pour décider des éventuelles premières mesures de sécurité.

Lorsque les conditions d'exploitation le justifient, il peut être admis par la commission de sécurité compétente que l'exploitant ou son représentant ne soit pas en permanence dans l'établissement sous réserve :

- **d'être joignable en permanence et en mesure de rejoindre l'établissement dans les délais les plus courts**

- que des consignes claires soient données au service de sécurité incendie présent sur le site.

Afin de répondre à cette observation, il est conseillé à l'exploitant de mettre en œuvre un report du SSI sur un ou plusieurs GSM.

Commune : SABRES

N° enregistrement : E-246-00007-000

Chrono visite : 2025-000955

Opération : VV DOMAINE PEYRICAT 1/20 - HEBERGEMENT

Lieutenant 1° classe VIGNEAU Laurent

AVIS DE LA COMMISSION

SECURITE

FAVORABLE
DEFAVORABLE
NE SE PRONONCE PAS

☒
☐
☐

ACCESSIBILITE

FAVORABLE
DEFAVORABLE
NE SE PRONONCE PAS

☐
☐
☐

MOTIVATION DE L'AVIS :

DATE RETENUE POUR LA PROCHAINE VISITE PERIODIQUE (GE4) : 2028

Le Président

A. Vigney. C.

